

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 avril 2024 à 18h00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 avril 2024

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
17	14	1	14	15	0

Pour	Contre	Abstention
14	0	1

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe

Membres suppléants ayant voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BOUR Coline a donné pouvoir à PLAZANET Mélanie

Membres excusés : BRUN Patrick, THEYS Michel

Secrétaire de séance : LEBLANC Christian

#### HABITAT

#### Délibération n° 54-2024 : Avenant à la convention Plan Départemental de l'Habitat

Dans le cadre de la stratégie d'actions en faveur de l'habitat privé, le Département et les structures intercommunales du département ont, avec l'accompagnement de l'Anah, co-construit le Programme départemental de l'habitat privé (PDH) à la lumière des enjeux du territoire (lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, adaptation des logements à l'avancée en âge).

Comme exposé lors du COPIL du PDH qui s'est tenu le 28 mars 2024, des évolutions règlementaires des dispositifs de l'Anah, confirmées récemment et d'ores et déjà applicables, imposent la signature d'un premier avenant au PDH nécessaire à la poursuite de sa mise en œuvre au bénéfice des habitants du territoire.

Les évolutions de la politique publique nationale de l'habitat privé et des réformes des aides de l'ANAH portent essentiellement sur :

- l'entrée en vigueur de nouvelles aides financières avec des barèmes modifiés : Ma Prime Rénov' Parcours accompagné, Ma Prime Adapt', Ma Prime Logement Décent ;
- un accompagnement systématique par un opérateur agréé « Mon Accompagnateur Renov' » (MAR) des ménages réalisant une rénovation énergétique dans le cadre d'un parcours accompagné.

Au regard des évolutions des modalités d'intervention de l'ANAH, et conformément à l'article 6 de la convention cadre du 16 décembre 2022, un avenant est nécessaire pour prendre en compte les adaptations induites pour la poursuite des dispositifs mis en place et l'accompagnement des particuliers du PDH.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière en matière d'habitat,

Considérant le diagnostic de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un PIG conduite durant l'année 2021 par le Conseil Départemental, qui avait mis en exergue différents enjeux départementaux relatifs à l'amélioration de l'habitat privé :

- La résorption des situations de mal-logement des propriétaires occupants ;
- La rénovation énergétique des logements ;
- L'adaptation des logements des personnes âgées / handicapées permettant et sécurisant le maintien à domicile ;
- La réhabilitation des logements locatifs occupés dégradés ou énergivores.

Vu la délibération n°58-2022 du 30 juin 2022 portant un accord de principe de la Communauté de Communes sur le programme départemental en matière d'habitat privé,

Vu la délibération n°101-2022 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 adoptant le Plan Départemental de l'Habitat,

Considérant que ce programme constitue un véritable outil d'amélioration de l'habitat privé et de lutte contre l'habitat indigne,

Conformément à l'article 6 de la convention cadre du 16 décembre 2022,

**Avec 14 voix pour et 1 abstention, les élus communautaires, après en avoir délibéré, décident de :**

- **AUTORISER, Madame la Présidente, à signer l'avenant 1 du Programme départemental en matière d'habitat privé, devant être conclue entre la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et le Conseil Département de la Haute-Vienne et tout autre document se rapportant au présent dossier.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 28 avril 2024

La Présidente,  
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes  
des Portes de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 14 AVR. 2024  
Publié le : 14 AVR. 2024